



MAIRIE DE
SAINT-JUST-EN-CHEVALET
42430

LA FISCALITE 2009

Le conseil municipal a arrêté la fiscalité pour l'année 2009 lors de la séance du conseil municipal du 27 février dernier. Il a fallu tenir compte d'une conjoncture défavorable avec la baisse des dotations de l'état, des contraintes en matière d'assainissement, d'électrification sur lesquelles je pense qu'il est inutile de revenir compte tenu de la communication déjà faite à ce sujet, du coût de nos achats en permanente augmentation. Nous avons aussi pris en considération le pouvoir d'achat des Saint-Jurands affecté comme beaucoup de français, par la crise qui hélas sévie et dont nous ne connaissons pas le contour tant dans son ampleur que dans sa durée. Aussi, les chiffres que nous allons vous indiquer au présent document sont issus d'une réflexion murie, évitant une hausse trop importante tout en permettant l'atteinte de nos indispensables objectifs.

BUDGET GENERAL COMMUNE

TAXE D'HABITATION

Elle est actuellement à 6,18 % et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 92 638 euros.

Elle passe à 6,40 % et rapportera par simulation 95 936 euros.

Un document du 19 février de la direction générale des finances publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2008 de 12,45%.

TAXE FONCIER BATI

Elle est actuellement à 10,86 % et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 130 320 euros.

Elle passe à 11,24 % et rapportera par simulation 134 881 euros.

Un document du 19 février de la direction générale des finances publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2008 de 19,57 %.

TAXE FONCIER NON BATI

Elle est actuellement à 38,11% et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 21 646 euros.

Elle passe à 39,44 % et rapportera par simulation 22 404 euros.

Un document du 19 février de la direction générale des finances publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2008 de 38,20 %.

TAXE PROFESSIONNELLE

Elle est actuellement à 8,97 % et aurait rapporté si on l'avait laissée à ce taux 126 656 euros.

Elle passe à 9,28 % et rapportera par simulation 131 089 euros.

Un document du 19 février de la direction générale des finances publiques nous indique un taux moyen communal pour la Loire en 2008 de 15,53 %.

Le total si l'on n'avait rien changé aurait atteint 371 261 euros alors que l'on atteint 384 311 euros représentant 13 050 euros de plus pour la commune soit une augmentation de 3,50 %.

Un exemple : pour la taxe d'habitation si vous aviez du payer 150 euros pour la part communale vous réglerez dorénavant 155,25 euros.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

C'est évidemment celui que l'on doit le plus « retoucher » pour atteindre les objectifs de mise en conformité de notre assainissement et refaire notre station d'épuration.

- Montant de l'abonnement actuel : 24,15 euros par abonné.
- Montant revu à 26 euros par abonné.

- Redevance d'assainissement pour les gens raccordés au réseau

La redevance était de 0,72 euros par m³ d'eau
Elle passe à 1,17 euros par m³

A titre d'exemple un foyer qui consomme 100 m³ par an payera donc 45 euros de plus par an.

Ces 2 mesures permettent une recette annuelle estimée à 75 000 euros ce qui rapportera en fin de mandat la somme d'environ 375 000 euros qui contribuera aux travaux que nous devons réaliser et estimés à 1,8 millions d'euros.

Nous sommes donc encore loin du compte malgré cette hausse ; nous devrions déjà dépenser environ 280 000 euros en 2009.

Le reste sera financé par les emprunts, les subventions du conseil général et nous l'espérons, celles de l'agence de l'eau.

Les personnes ayant un assainissement individuel ne sont pas concernées par ces mesures puisqu'elles doivent obligatoirement adhérer au SPANC, organisme qui leur impose des frais de mise aux normes, contrôles et vidanges.

Nous sommes sûrs que ces dispositions de bon sens face à la situation, adoptées à l'unanimité du conseil (sauf une abstention concernant l'assainissement) seront comprises car, comme nous l'avons déjà dit, « les chiffres parlent et nous ne connaissons pas de sorcier ». Les réflexions engagées avec la trésorerie aboutissaient d'ailleurs aux mêmes conclusions.

Soyez certains que nous devons agir vite pour ne pas laisser perdurer une situation intenable et qui s'empirerait si l'on ne faisait rien.

Nous sommes en dessous de l'effort qu'il aurait réellement fallu faire mais nous avons tenu compte de la conjoncture et de la difficulté de beaucoup dans la vie de tous les jours.

Nous compléterons ces mesures par des économies déjà évoquées (éclairage public de toute nature, assurances, masse salariale diminuée, etc..).

Nous avancerons ainsi, tous ensemble, vers des jours meilleurs pour nous et surtout pour nos enfants à qui il faut léguer un beau village, dynamique et attirant et non pas des dettes, des impasses tant techniques, urbanistiques que financières.

Le Maire
Pascal PONCET